

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Publié le

SLO

ID : 081-218102846-20221006-D220016CCAS-DE

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D22016CCAS
Séance du 6 octobre 2022 à 18 heures 30

Ce jourd'hui le six octobre de l'an deux mille vingt-deux à 18h30

Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la Convocation
Le 27 septembre 2022

Date d'Affichage
Le 27 septembre 2022

Date de mise en ligne
de la délibération
Le 13 octobre 2022

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS,
Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie
GRIMAUD ESCORISA, Céline TAFELSKI

Membres nommés : Michèle CAMEL, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI,
Francis SERVAIS

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 9	Vote pour : 9
Votants : 9	Vote contre : 0

Absents excusés : Marie-Thérèse FRAYSSINET, Gérard HERNANDEZ, Anne-
Laure GRILLOT, Bruno VICTORIA

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du
30 juin 2022,

Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration, ci-après
annexé.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 6 octobre 2022

**Le Président,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.

Procès-verbal du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 30 juin 2022

Présents :

Membres élus : Agnès BRU, Alexis BRU, Bruno VICTORIA, Sophie GRIMAUD ESCORISA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI, Francis SERVAIS, Gérard HERNANDEZ

Absents excusés : Gérard POUJADE, Marie -Thérèse FRAYSSINET, Céline TAFELSKI, Anne-Laure GRILLOT

Secrétaire : Agnès BRU

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2022 est approuvée à l'unanimité

2. Aides aux loisirs

a. Loisirs été 2022

Le conseil d'administration décide la mise en place d'une aide aux loisirs pour l'été 2022 sous condition de ressources, pour les enfants des familles domiciliées sur la commune et qui fréquentent le centre de loisirs de l'Association Espace Jeunesse. L'aide est fixée à 10 € par enfant ou 15 € par enfant scolarisé dans des établissements spécialisés. Elle sera accordée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700. Elle sera réglée à l'association sur présentation de facture.

b. Loisirs année scolaire 2022-2023

Le conseil d'administration décide la mise en place d'une aide aux loisirs pour l'année scolaire 2022-2023 sous condition de ressources, pour les enfants des familles domiciliées sur la commune et qui fréquentent le centre de loisirs de l'association Espace Jeunesse. L'aide est fixée à 30 €, elle sera accordée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 500. Elle sera réglée à l'association sur présentation de facture.

3. Secours aux particuliers

a. Secours d'urgence

Bon alimentaire de 250 € le 22 avril : Madame, veuve, 2 enfants à charge, problèmes de santé, travail à temps partiel. L'aide alimentaire permettra à Madame de régler ses factures. La situation devrait s'arranger en mai puisque Madame a revu à la baisse ses frais fixes mensuels.

Bon alimentaire de 200 € + bon carburant de 50 € le 9 mai : Couple, 2 enfants. M. est aide-soignant, en arrêt maladie suite à un AVC, en attente de reclassement par l'établissement hospitalier. Les œuvres sociales de l'établissement ont compensé la perte de salaire pendant 3 mois mais demi traitement à ce jour. Mme est en invalidité. Il leur a été conseillé de voir l'assistante sociale de l'hôpital et de demander une aide exceptionnelle aux œuvres sociales.

Bon alimentaire de 200 € + bon carburant de 50 € le 9 mai : Couple. Situation financière délicate. Problèmes de santé. Suivi assistante sociale. Demande de logement social en cours. Mme est en invalidité, M. vient d'obtenir également une pension d'invalidité, il percevra 400 €/mois.

Bon alimentaire de 100 € le 11 mai : Mme veuve, 2 enfants. Mme est employée à temps partiel pour ménage école et mairie et cumule un autre temps partiel. Ses enfants, étudiants, prennent la nourriture pour la semaine. ENGIE lui a prélevé 600 € représentant le solde de l'année. Ce prélèvement la met en difficulté pour finir le mois de mai (mensualisation 150/mois).

b. Aide aux particuliers

Situation 1 : couple, 1 enfant à charge. M. perçoit une invalidité et travaille à mi-temps au centre de rééducation de l'UMT. Mme est en recherche d'emploi. Le conseil décide à l'unanimité d'apporter une aide de 175,13 € pour régler une dette d'électricité. Cette dette nous a été signalée par le service solidarité de EDF. La somme sera directement versée au fournisseur. M. Meguenni propose d'indiquer à Mme les possibilités de reprise d'un emploi par un organisme d'insertion et notamment REGAIN qui offre un accompagnement, des formations, une rémunération.

Situation 2 : Mme est propriétaire, élève seule son enfant. La maison a subi des dommages dus à la sécheresse. Les travaux vont être indemnisés par l'assurance habitation (catastrophe naturelle), toutefois une franchise de 1 500€ ainsi que l'abattage d'un arbre d'un montant de 400 € restent à sa charge. Elle sollicite une aide du CCAS pour régler ces factures. Le conseil ne donne pas de suite favorable à cette demande en raison des revenus, en raison d'un trop grand nombre de sinistre dus à la sécheresse, en raison du délai d'un an nécessaire pour la 2^{ème} phase des travaux.

4. Questions diverses

a. Canicule

Nous avons connu un épisode de canicule en juin, soucieux de la santé des personnes vulnérables et conformément aux préconisations de la préfecture, les actions suivantes ont été mises en place :

- Affiche dans le hall de la mairie sur la prévention des risques liés à la forte chaleur
- Article « alerte canicule » sur le journal de juin avec une invitation à s'inscrire sur le registre canicule
- Remise à jour du listing des personnes âgées
- Contact avec les services d'aide à domicile et infirmiers libéraux

b. Service civique Unis-Cité

Les jeunes volontaires ont terminé leur mission auprès des seniors, huit personnes ont été accompagnées et sont très satisfaites. Le CCAS reconduit ce partenariat, des nouveaux volontaires seront accueillis dès le mois d'octobre. En projet : animation de séances cinéma avec le club des aînés, rencontre avec les enfants du centre de loisirs, travail de concertation avec l'ADMR et le club des aînés pour recenser les besoins.

c. Repas de Noël des seniors (décision de la date)

Le repas de Noël est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées sur la commune. La date du 10 décembre 2022 est retenue. La vice-présidente fait part de la crainte d'un trop grand nombre d'inscription étant donné l'opportunité de la découverte d'une salle récemment rénovée (fin des travaux prévu fin octobre). Le conseil propose d'arrêter les inscriptions dès que le seuil est atteint (180 personnes) en ayant annoncé les mesures de sécurité au préalable aux bénéficiaires. Etant donné l'augmentation des matières premières, prévoir une augmentation du prix du repas. Une consultation des traiteurs aura lieu dès le mois de septembre.

La séance est levée à 19h45